



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET
DE L'ENERGIE
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

SERVICE DE L'INDUSTRIE

N°CS11-3160-SI- **910** DIMENC
Dossier n°CE10-3160-3953/TDESI_0638

Nouméa, le 30 MAR. 2011

RECEPISSE

de déclaration d'une installation classée

Le Président de l'assemblée de la province Sud,

soussigné, **CERTIFIE** avoir reçu à la date du 23/12/2010 et complétée le 16/03/2011, la déclaration de BLUESCOPE ACIER concernant l'exploitation d'un atelier de travail des métaux, sis 238 route de la baie des dames ZI Ducos – commune de NOUMEA.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rub.	Désignation	Capacités	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2560-b	Travail mécanique des métaux	Pi = 305 KW	50 KW < Pi < 500 KW	D	-La délibération n°740-2008/BAPS du 19/09/08
1432	Stockage en réservoir manufacturés de liquides inflammables.	Qte = 3 m³	Qte < 5 m³	NC	-
2920-2	Installation de réfrigération ou compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10 ⁵ Pa.	Pabs = 26 KW	Pabs < 50 KW	NC	-
2930-1	Atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteurs.	S = 77 m²	S ≤ 100 m²	NC	-

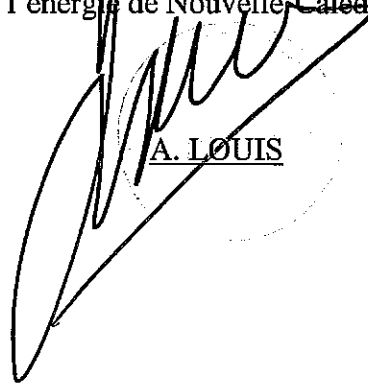
Pi = Puissance installée ; S = Surface de travail ; Pabs = Puissance absorbée ; Qte=: Quantité totale équivalente ; D = Déclaration ; NC = Non Classée

La société BLUESCOPE ACIER, est tenue de se conformer à la délibération susmentionnée fixant les prescriptions générales applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article n° 414-5 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 de ce même code, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration au Président de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

Pour le Président de l'assemblée de la province
Sud et par délégation,
le directeur de l'industrie, des mines et de
l'énergie de Nouvelle-Calédonie



A. LOUIS